

La reconquête de la châtaigneraie

L'animation foncière autour du projet de piste porté par l'ASL de Juvinas Bouscous

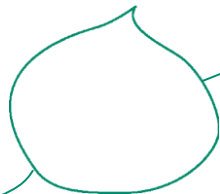
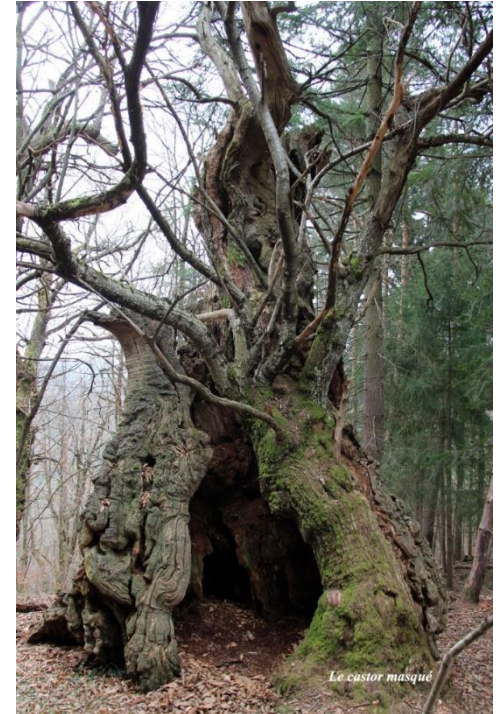
Lundi 24 avril 2023 – 15h



La châtaigneraie en Ardèche, de quoi parle t-on ?

En Ardèche :

- Essence: *Castanea sativa* / Châtaignier commun / « Arbre à pain »
- Présence en Ardèche depuis des millions d'années
- Le châtaignier est cultivé en Ardèche depuis le Moyen-âge
- Aujourd'hui : 1 ère essence du territoire
- Entre 11 et 13% de la couverture forestière
- Environ 30 000 ha de châtaigneraies dont 5000 ha en vergers
- 13000 propriétaires sur 60 000 en Ardèche



Le Programme de Reconquête de la Châtaigneraie

UN PARTENARIAT DEPUIS 2013



Sur le territoire du Parc des Monts d'Ardèche et dans la zone AOP

Objectif: reconquérir la châtaigneraie

- Fruit - augmenter la production de châtaignes AOP
- Bois - améliorer les peuplements de châtaigniers

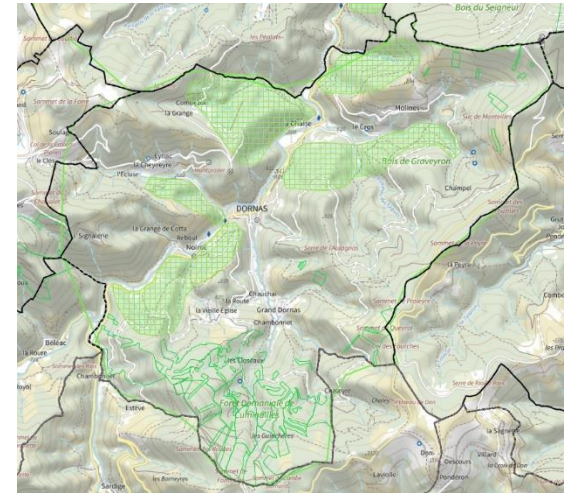
Accompagnement individuel et collectif des propriétaires et castanéiculteurs dans :

- Fruit: la rénovation de leurs vergers
- Bois: la mise en place d'une gestion forestière de leurs châtaigneraies



Les conditions de mise en place d'une animation foncière de reconquête de la châtaigneraie

1. **Un volonté (inter)communale de (re)mise en valeur des vergers de châtaigniers et/ou des taillis de châtaigniers**
2. **L'identification de massifs de châtaigniers**
 - à l'abandon et desservis,
 - à l'abandon et enclavés,
 - exposés Nord & alt. > 500 m.

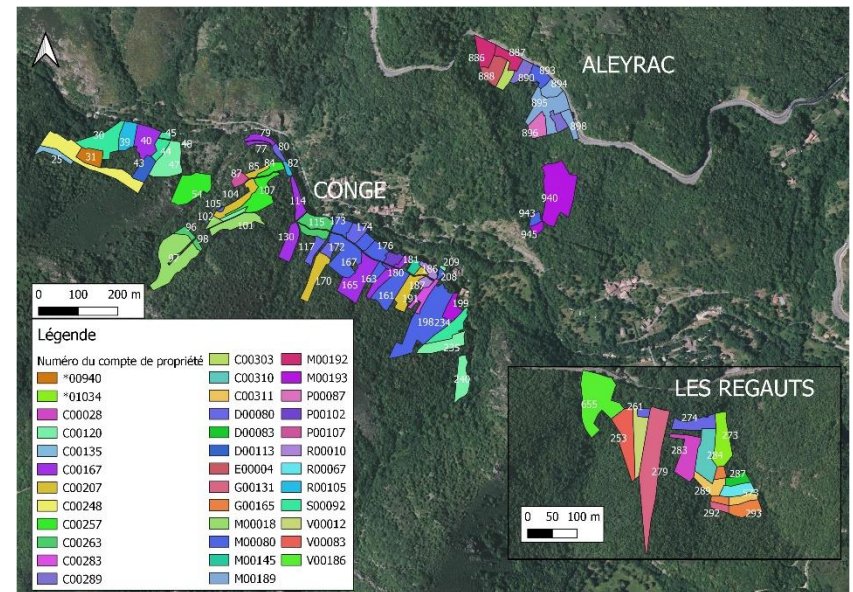
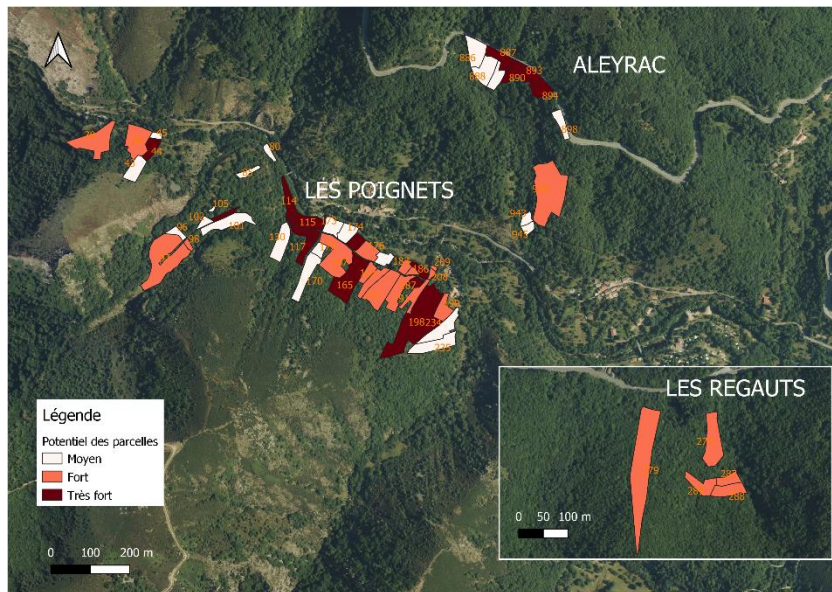


Une animation dont la dynamique s'appuie sur :

- les élus locaux : légitimité & connaissance du territoire,
- les propriétaires et castanéiculteurs locaux
- le Comité Local à l'Installation agricole et/ou un comité communal.

L'accompagnement du PNRMA et de la CA07

1. ETABLIR un diagnostic des massifs identifiés (état sanitaire, potentiel fruit/bois, cartographie)
2. RECENSER les propriétaires présents sur ces massifs de châtaigniers



L'accompagnement du PNRMA et de la CA07 proposé aux COMMUNES

3. ORGANISER une 1^{ère} réunion de propriétaires, où leurs seront présentés :

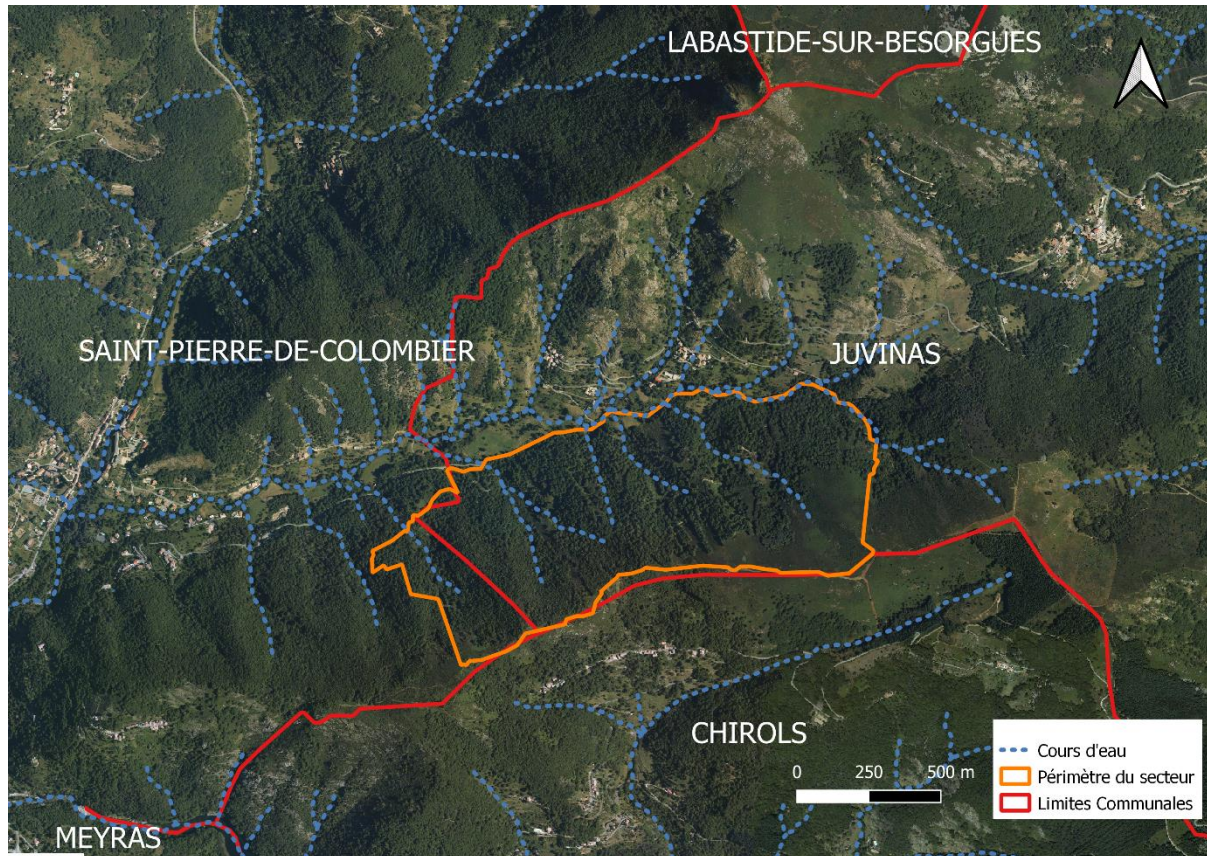
- la filière châtaigne et la filière bois de châtaignier,
- les aides à la reconquête des vergers (réouverture, élagage, greffage et plantation, piste),
- les aides à la mise en place d'une gestion forestière (éclaircie, enrichissement, marquage, ...),
- les modalités de mise à disposition des parcelles (bail rural et alternatives),
- les démarches collectives de reconquête.

4. ANIMER les suivantes afin d'impulser une dynamique collective de reconquête

5. APPUYER techniquement cette dynamique

- Dans la création d'un regroupement de propriétaires (type ASL),
- Dans l'élaboration d'un dossier de demande d'aides à l'investissement pour une piste collective,
- Dans les travaux de gestion et/ou de rénovation via des diagnostics individuels sur demande
- Dans la facilitation des ventes ou locations de parcelles à des castanéculteurs / échanges entre propriétaires, etc. (à améliorer)

Le massif de Bouscous à Juvinas



Délimité :

- Au Nord par le ruisseau du Libonès
- Au Sud par une crête et Chirols
- A l'Ouest par Saint Pierre de Colombier
- Et à l'Est par 2 lieux dits

Caractéristiques du secteur

Surface	95,7464 ha
Altitude	550 à 750 m
Exposition	Nord / Nord-Ouest
Pente	Moyenne à forte : de 15% et jusqu'à 45 % de pente
Présence de terrasses	Certains secteurs avec terrasses, plus ou moins entretenues
Nb parcelles	313
Nb CPT de propriété	44

ASL créée officiellement en 2021

3 km de piste

2017
Début du plan régional et départemental
« Châtaigneraies Traditionnelles »
Aides au pistes collectives mises en place

2022
Fin du plan régional et départemental
« Châtaigneraies Traditionnelles »

2023
Nouveau plan filière châtaigne



Diagnostic foncier
agricole Aubenas
Vals

- Septembre 2017**
- Demande mairie
 - Diagnostic de secteur pour évaluer le potentiel sur le massif de Bouscous
 - Délimitation d'un massif: Bouscous
 - 1 ère réunion des propriétaires
 - 10 présents

2019
5 réunions dont
une visite sur le
terrain

Juillet 2020
7 ème réunion

- Septembre 2020**
- AG constitutive de l'ASL
 - Début des signatures des autorisations de passage ...

- Début 2022**
- Début des travaux
 - Dépôt d'un second dossier à la Région pour une piste de 800 m

Fin 2023
Un troisième projet de piste
sur le massif ?

- Début 2021**
- Piquetage par un expert forestier : financé PNRMA / CCBA / Commune
 - Création officielle de l'ASL (parution JO)
 - Visite police de l'eau DDT / OFB
 - Visite de deux entreprises locales pour devis
 - Modification du tracé à la dernière minute pour éviter un propriétaire indécis
 - Vérification des autorisations de passage
 - Dépôt du dossier de demande de subventions à la Région pour une première piste de 2km



Structures	Association loi 1901	ASL	ASA	ASLGF	GF
Nature	Groupement de droit privé spécifique	Groupement de droit privé spécifique	Groupement de droit public	Groupement de droit privé spécifique	Société Civile : transfert des droits de propriété
Définition et rôle	Regroupement de propriétaires pour promouvoir la vulgarisation et l'échange des techniques forestières	Regroupement de parcelles forestières dans le but de réaliser en commun des travaux de boisement, de desserte ou DFCl.	Regroupement de parcelles forestières dans le but de réaliser en commun des travaux de boisement, de desserte ou DFCl, avec nécessité de contraindre les "minorités hostiles".	Regroupement de parcelles forestières dans le but de réaliser en commun non seulement des travaux de boisement, de desserte ou DFCl, mais aussi de procéder à une gestion commune par la planification des opérations (PSG) et la négociation voire la mise en vente pour le compte de ses adhérents.	Regroupement principalement de parcelles, les membres deviennent porteurs de parts de la société au prorata de leurs apports, sans droit particulier sur leur ancien bien. Cette structure est bien adaptée au non démembrement des propriétés familiales.
Adhérents	Propriétaires de forêts et non propriétaires	Toutes parcelles incluses dans le périmètre	Toutes parcelles incluses dans le périmètre	Toutes parcelles incluses dans le périmètre	Pas d'adhérents en tant que tel, mais des porteurs de parts
Administration	Libre	Syndicat	Syndicat sous la tutelle des autorités administratives	Syndicat	Gérant
Rédaction des statuts	grande liberté, sous seing privé	grande liberté, sous seing privé	statuts soumis à enquête publique	grande liberté, sous seing privé	Acte notarié, soumis à approbation par le préfet
Contraintes de gestion	Faibles	Faibles	Lourdes	Assez faibles (fonction de la motivation des adhérents et des statuts)	Faibles
Garantie de gestion durable	Eventuellement PSG groupé présenté par les membres	Eventuellement PSG groupé présenté par les membres	Eventuellement PSG groupé présenté par les membres	PSG présenté au nom de l'ASLGF	PSG présenté au nom du GF
Vente de bois	Vente groupée possible au nom des adhérents	Vente groupée possible au nom des adhérents	Vente groupée possible au nom des adhérents	Vente groupée possible au nom des adhérents ou au nom de l'ASLGF	Vente en son nom
Adhésion à une coopérative	Non	Non	Non	Oui	Oui
Impôt sur les sociétés	Non	Non	Non	Oui, si vente en son nom	Non

Source: CRPF RA 2011 – Synthèse juridique comparative des structures de regroupement des propriétaires forestiers

Qu'est ce qu'une ASL ?

Dans le cas de l'association syndicale libre, **l'adhésion de chaque membre est volontaire.**

L'appartenance au groupement est liée à la propriété foncière - pas de transfert de propriété.

La **rédaction des statuts est très libre** (acte sous seing privé en général).

Le fonctionnement de l'ASL (périmètre, durée, pouvoirs et modes de délibération, répartition des dépenses et recettes, modalités de retrait d'une parcelle de l'association...) est à la libre convenance des associés.

La **procédure de création est très simple** : signature des statuts pour chaque membre et engagement pour des parcelles clairement identifiées, déclaration à la préfecture et insertion dans le journal officiel.

Chaque membre contribue financièrement aux dépenses des travaux engagés, selon les modalités définies dans les règles statutaires.

L'ASL a compétence pour réaliser en commun des travaux :

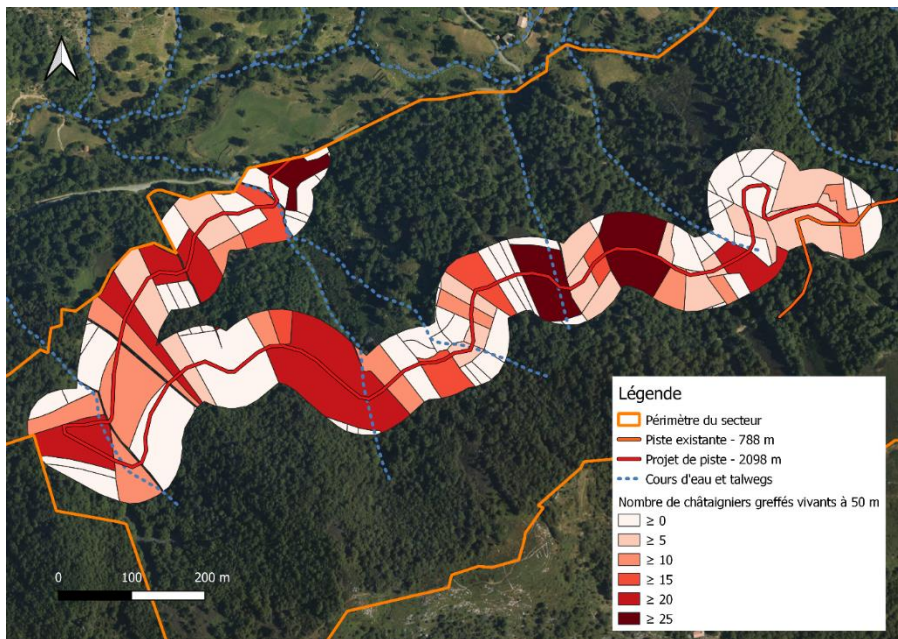
- de prévention contre les incendies ou autres risques naturels ;
- de création de desserte forestière ;
- de reboisement
- et de manière plus générale, de mise en valeur des propriétés ... dont la châtaigneraie !

Eligibilité aux aides de la Région et du Département comme les ASLGFs le sont aux aides forestières.

Pas de récupération de la TVA possible par l'association, contrairement au groupement forestier par exemple.

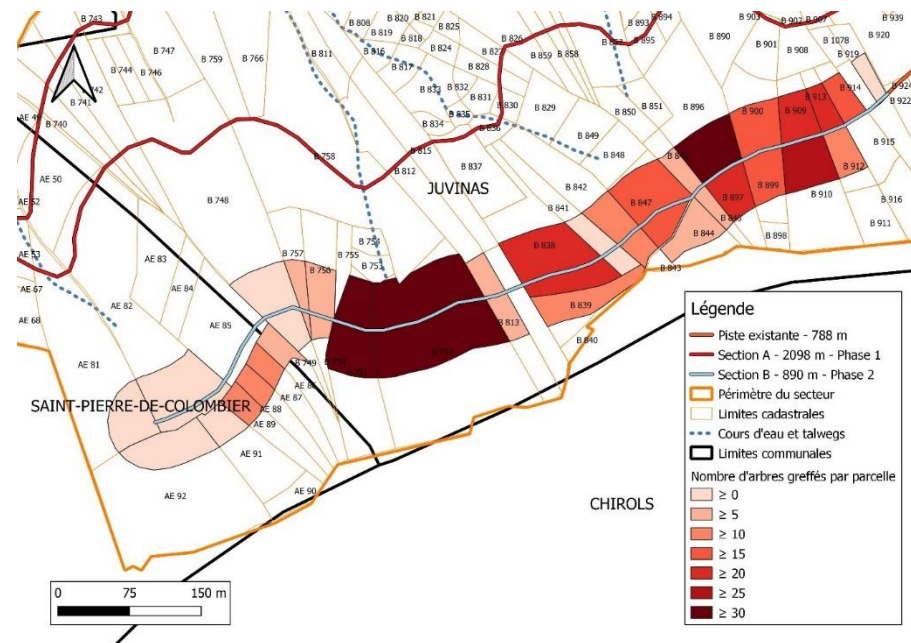
Les ASLs se caractérisent par leur grande souplesse et leur caractère peu contraignant.

Le potentiel mobilisable sur les surfaces desservies



La première phase de travaux
43 parcelles traversées

16 propriétaires ont du donné leur autorisations de passage



La seconde phase de travaux
31 parcelles traversées

16 propriétaires ont du donné leur autorisations de passage

Le potentiel mobilisable sur les surfaces desservies

Tableau comparatif des volumes supplémentaires attendus par phase de travaux	Longueur (m)	Surface desservie (m ²) ≤ 50 m	Nb arbres greffés vivants ≤ 50 m	Potentiel de châtaignes supplémentaires annuelles (kg)
Section A (phase 1)	2 098	209 800	> 500	13 000
Section B (phase 2)	890	91 256	> 400	8 000

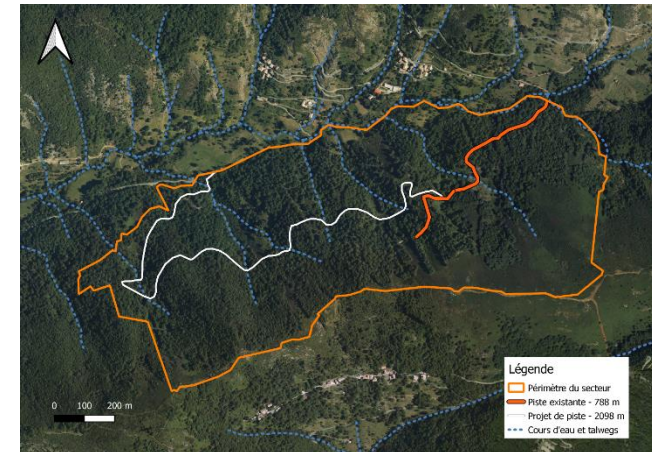
Le financement de la première phase de travaux

DEPENSES ELIGIBLES

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Création de la piste – 2,098 km Investissement hors taxes	33 750, 00	Aides publiques : 80 % du montant HT	27 000, 00
		Dont :	
		- Commune de Juvinas : 5 %	
		- CDC du Bassin d'Aubenas : 5 %	
		- Région AURA : 50 %	
		- Département de l'Ardèche : 20 %	
		Autofinancement de l'ASL : 20 %	6 750, 00

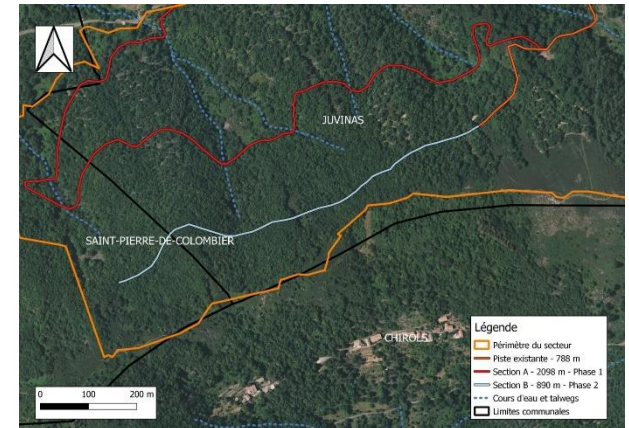
DEPENSES NON ELIGIBLES

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
TVA 20% sur l'investissement	6 750, 00	Autofinancement de l'ASL	6 750, 00
TOTAL	40 500, 00	TOTAL	40 500, 00

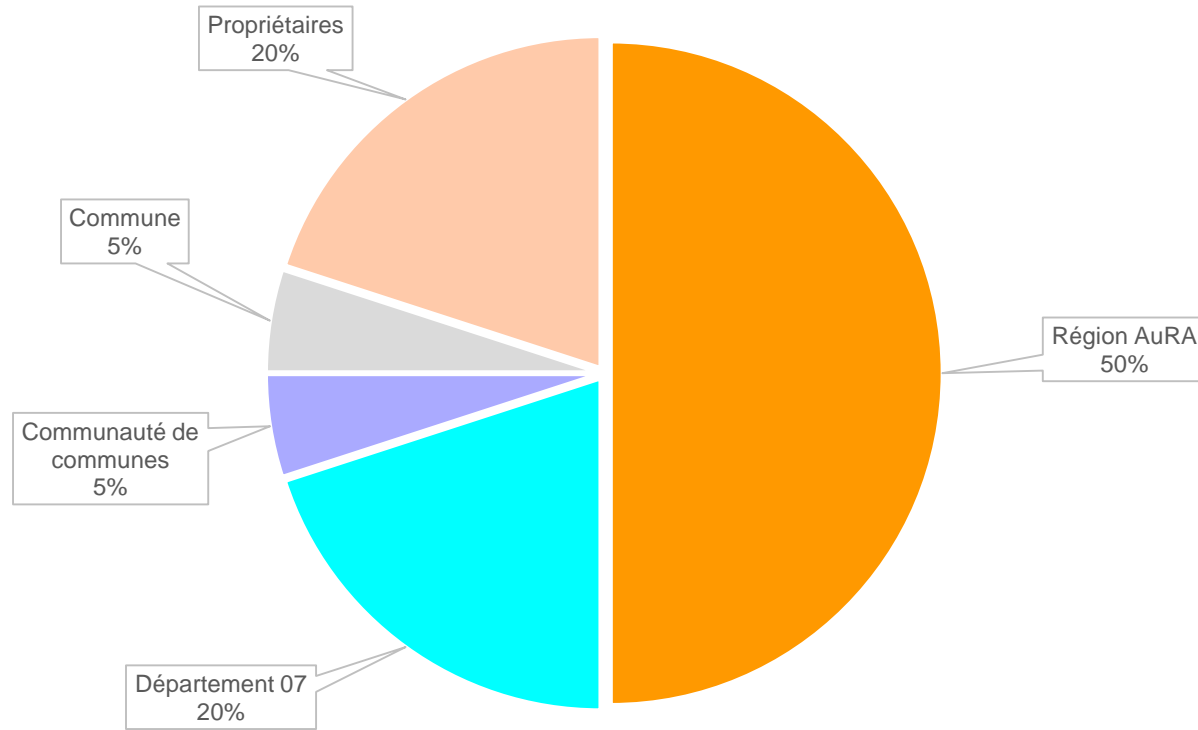


Le financement de la seconde phase de travaux

DEPENSES ELIGIBLES			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Création de la piste – 890 m Investissement hors taxes	7 800, 00	Région AuRA : 50 %	3 900, 00
		Département de l'Ardèche : 20 %	1 560, 00
		CDC du Bassin d'Aubenas : 5 %	390, 00
		Commune de Juvinas : 5%	390, 00
		Autofinancement de l'ASL : 20 %	1 560, 00
DEPENSES NON ELIGIBLES			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
TVA 20% sur l'investissement	1 560, 00	Autofinancement de l'ASL	1 560, 00
TOTAL	9 360, 00	TOTAL	9 360, 00

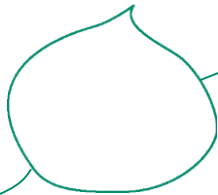


Répartition du coût des travaux HT entre 2017 et 2022



*Monts d'Ardèche

Les freins	Les leviers
Un propriétaire avec lequel il n'était pas possible d'avancer	Faire passer si possible le tracé en dehors de ses parcelles
Comment limiter les usages aux propriétaires et adhérents ?	Règlement intérieur Barrières
Comment définir un tracé qui fasse consensus ?	Faire intervenir un expert forestier indépendant pour définir un tracé techniquement optimal
Financier	Calculer les contributions individuelles au pro-rata de la surface desservie – faire une simulation pour que chacun ait une idée du coût

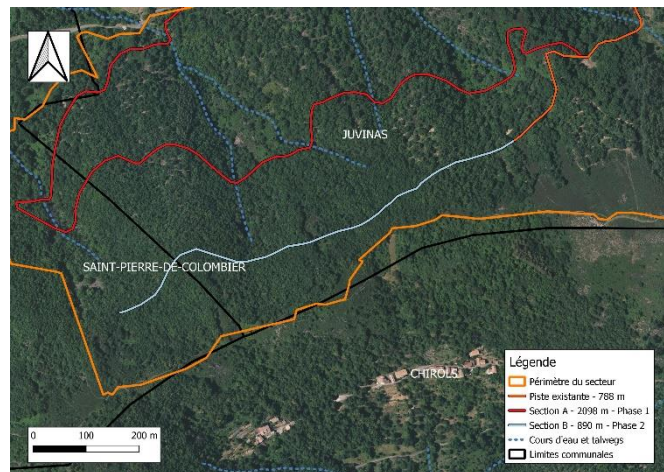


La suite ...

- Une troisième phase de travaux à l'EST du massif ?
- Des chantiers collectifs de greffage à l'initiative des adhérents
- Des pistes d'accès individuelles aux parcelles
- Un règlement d'usage de la piste
- Une convention avec les chasseurs pour l'entretien
- Une opération collective avec une scie mobile ?
- Des propriétaires qui peuvent accéder et récolter des parcelles qui étaient inaccessibles
- Un ouvrage fait pour durer

- D'autres démarches de ce type sur tout le territoire du Parc ...

Quelques chiffres ...



Surface du secteur: 95 ha
Longueur des 2 pistes : 3km
Nb arbres greffés desservis : \approx 900
73 parcelles traversées
ASL créée en novembre 2020
27 adhérents



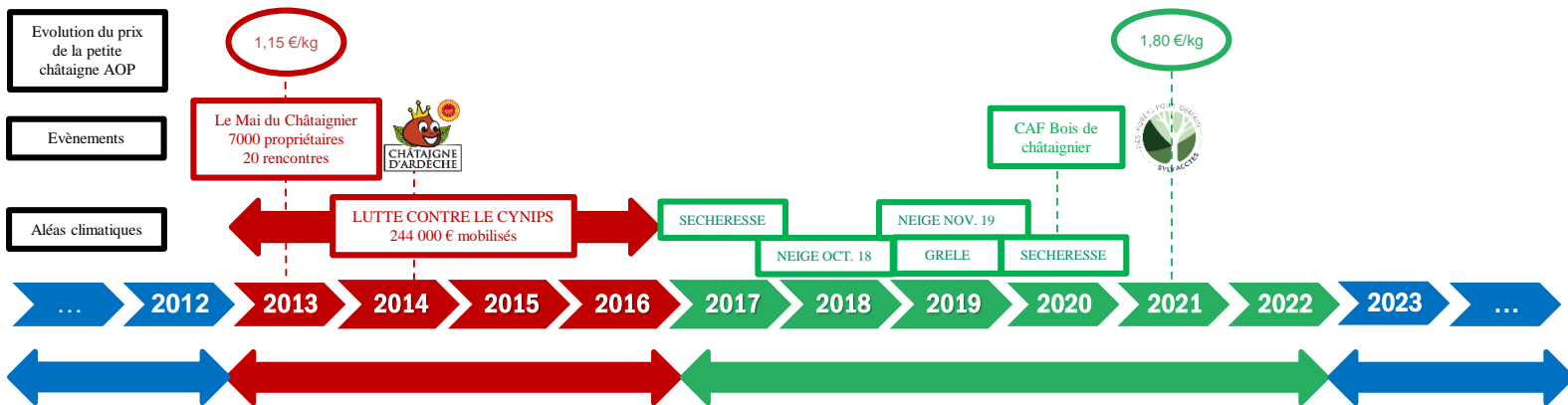
CONTACTS

	<p>Diagnostics Informations aides financières Démarches collectives Conseils techniques</p>	<p>Parc des Monts d'Ardèche Ruben Lopez (Châtaignes / châtaignier bois) 04 75 36 38 96 06 12 63 35 93 rlopez@pnrma.fr</p>
	<p>Diagnostics Informations aides financières Démarches collectives Conseils techniques Formation</p>	<p>Chambre d'Agriculture de l'Ardèche Jérôme Le Bellego (Territoire et collectivités) jerome.lebellego@ardeche.chambagri.fr 06 75 15 69 24 Hélina Deplaude (Châtaignes et petits fruits) helina.deplaude@ardeche.chambagri.fr Maxime Bouquet (Forêt / châtaignier bois) 06 76 99 99 42 04 75 20 28 00 maxime.bouquet@ardeche.chambagri.fr</p>
	<p>Commercialisation AOP Filière</p>	<p>Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche Sébastien Debollut 04 75 64 04 64 cica@chataigne-ardeche.com</p>

Merci pour votre attention

Il faut 10 000 ans pour obtenir ... 10 cm de sol

Source: Conseil économique social et environnemental (CESE)



Construction

- Rencontre avec les transformateurs: besoin estimé à 2000 tonnes supplémentaires
- 5 CP / 4 CT
- Rencontre des partenaires publics
- Enquêtes auprès des communes

Phase expérimentale (2013-2016)

- 203 diagnostics
- Démarches collectives initiées (Aizac, ...)
- 8737 châtaigniers élagués / 900 châtaigniers réouverts
- 0,5 M€ HT de travaux d'investissement
- Un signe AOP Châtaigne d'Ardèche en 2014
- Environ 250 tonnes supplémentaires

Le début d'un partenariat



Plan châtaignerales traditionnelles (2017-2022)

- 429 diagnostics
- 314 dossiers (Ardèche) + 30 dossiers (Cantal)
- Animation foncière amplifiée (Juvinas, Beaumont, Mayres, ...)
- 6 km de piste dans des vergers enclavés et abandonnés - 50 T
- 2,5 M€ HT de travaux d'investissement
- 12 293 châtaigniers élagués / 5 870 châtaigniers réhabilités
- 3 481 châtaigniers greffés / 5 141 châtaigniers plantés
- 11 700 baguettes de greffons et plus de 6000 plants vendus
- Plus de 550 tonnes supplémentaires
- 373 adhérents en AOP – 83 000 arbres – un potentiel de 2000 T
- Animation sur de nouveaux enjeux (changement climatique, rôle de la matière organique, sylviculture du châtaignier ...)

Vers un nouveau plan

- Poursuite du développement de l'AOP Châtaigne d'Ardèche
- Rénovation
- Création de nouveaux vergers
- Accès aux vergers
- Adaptation des vergers aux changements climatiques
- Multiplication et production de plants résistants à l'encre
- Création de 2 vergers : expérimental et conservatoire
- La complémentarité fruit/bois mise en avant dans l'animation



La filière châtaigne

La Châtaigne d'Ardèche :

- Cultivée et sélectionnée depuis le Moyen-âge
- 65 variétés traditionnelles aux qualités gustatives reconnues
- Apogée de la production vers 1850
- L'Ardèche est aujourd'hui le 1^{er} département producteur de France
- Avec un potentiel de 5000 T
- Loin derrière la Turquie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, etc.
- Besoin supplémentaire d'environ 2000 T pour satisfaire les besoins des transformateurs
- Sachant qu'en France environ 60% de la châtaigne est importée....



Un signe d'origine et de qualité :

- Une AOP en 2014
- Une revalorisation du prix de la châtaigne

La filière en 2021:

- 4400 T produites
 - Dont 1650 T en AOP
 - Produites par plus de 373 castanéculteurs et 87 000 arbres
 - Mise en marché : 20 entreprises d'expédition (650 T)
 - Transformation: 4 entreprises industrielles + PME artisanales (675 T)
 - Vente directe fraîches et transformées (325 T)



Une flore assez commune

→ Qui varie au niveau de la strate herbacée en fonction :

- des pratiques (amendement, chaux m., brûlage, intensité du débroussaillage, ...)
- du sol (acide à moyennement acide – pH entre 4,5 et 6,5) – intolérance aux sols calcaires



→ de l'altitude (de 200 à 1000 m) – versant Nord et/ou altitude >500 m à privilégier



Une faune originale

→ Liée à la présence :

- d'arbres âgés à cavités et de grands diamètres
- d'un important volume de bois mort sur pied et au sol



Le carabe d'Espagne : caractéristique des châtaigneraies d'Ardèche



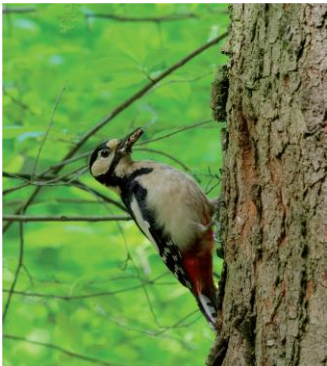
Le gobe-mouche noir



Un arbre habitat typique



La cétoine variable : un des pollinisateurs du châtaignier



Le pic épeiche



Le murin de Bechstein



La salamandre tachetée

Les bio-agresseurs du châtaignier

→ LE CYNIPS:

Petite guêpe originaire d'Asie, principal ravageur mondial

Provoque la formation de galles empêchant la pousse des rameaux, le développement des feuilles et la fructification

Peut engendrer jusqu'à 80% de perte de production, voire parfois la mort du châtaignier

Lutte : biologique par introduction d'un prédateur spécifique du cynips du châtaignier *appelé torymus sinensis*

Les variétés Castilloune, Belle Epine, Garinche et Grosse Pourette sont peu sensibles au Cynips tandis que Précoce des Vans, Petite Pourette et Bernarde sont très sensibles.



→ LE CHANCRE OU ENDOTHIOSE :

Champignon observé en France en 1956, en Ardèche

Se développe dans le tissu conducteur de la sève puis dans le bois, qu'il déforme

Il se propage par le vent, la pluie, les insectes ou les outils – très contagieux

Eviter les blessures au tronc

L'écorce commence par prendre localement une couleur rougeâtre ou violacée, puis elle se fissure et se craquelle

Lutte: biologique avec des souches du champignon hypovirulentes

Les bio-agresseurs du châtaignier

→ L'ENCRE :

Phytophthora cinnamomi & cambivora: proches mais génétiquement différents des champignons

2 espèces de microorganismes - originaires d'Asie

Introduits en Europe à la fin du XIXe

P. cinnamomi fait partie des 100 espèces envahissantes reconnues, au niveau mondial comme les plus nuisible pour les écosystèmes

En Europe: essences forestières victimes: châtaignier mais aussi chêne rouge, chêne vert, chêne liège

Se transmet par voie racinaire

Détruit tout ou partie du système racinaire

Ce qui augmente fortement la sensibilité à la sécheresse !

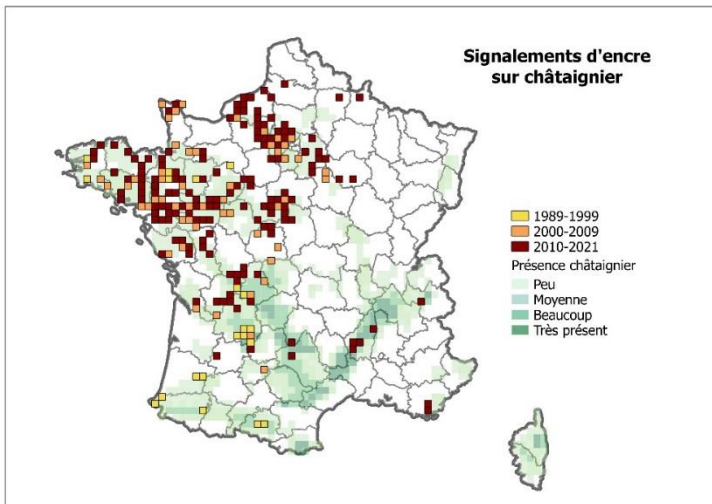
Symptômes:

1/ lésions au niveau du collet de l'arbre et de la base du tronc, d'où s'écoule un liquide noir

2/ dépérissement généralisé de l'arbre

Propagation dans le sol : se transmet d'arbre en arbre par l'intermédiaire de zoospores formées dans les racines infectées.

Outil de science participative pour l'épidiosurveillance de l'encre : application gratuite **Vigil'Encre** pour informer, identifier et localiser les secteurs atteints + possibilité envoi échantillon sol/plants au laboratoire de l'INRAE



Les bio-agresseurs du châtaignier

→ LE CARPOCAPSE :

Principal responsable des châtaignes véreuses (larve du papillon *Cydia splendana*) et impacte chaque année une partie non négligeable des récoltes (entre 5 et 40 %).

Les plantes-hôtes de ce carpocapse sont le châtaignier mais aussi les chênes et plus rarement le noisetier



Lutte: traité essentiellement par trempage longue durée.

Depuis 2022: nouvelles techniques de lutte -> un nuage de phéromones est diffusé soit par un collier posé par drone sur la cime des arbres, soit par une bille projetée par un lanceur paintball.

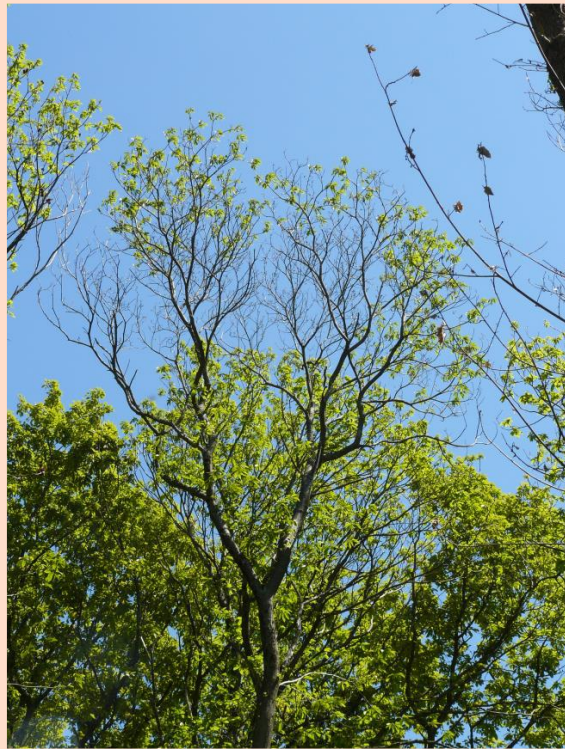
Lors de la période de vol du carpocapse (août-septembre), l'activité des chauves-souris augmente. Les chauve-souris participeraient donc à contenir la population de carpocapse.



Un châtaignier en hiver

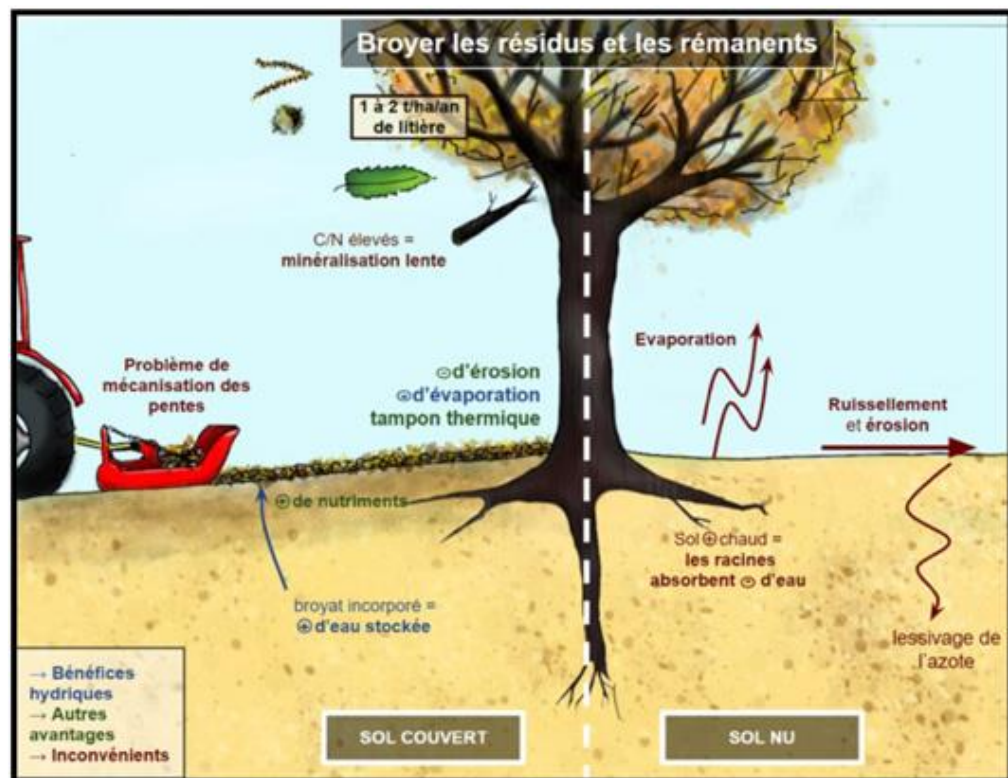
	Arbre sain et vigoureux		Arbre dépérissant
Forme du houppier	Sommet en dôme assez régulier		
Architecture	Ramifications fines très nombreuses en particulier sur le sommet du houppier		Quelques branches mortes mais surtout manque de ramifications fines

Un châtaignier en été

	Arbres sains et vigoureux	Arbre dépérissant
Forme du houppier	Sommet en dôme assez régulier	 <p>Manque de ramifications & mortalité des branches</p>
Architecture	Ramifications invisibles	
Transparence	Pratiquement opaque	
Feuillage	Longueur > 20 cm	
Floraison	Important, pouvant occuper tout le sommet du dôme	

La matière organique, une alliée face aux changements climatiques

Les feuilles, les bogues et les rémanents ligneux sont des sources importantes de nutriments. Ils limitent aussi l'érosion, l'évaporation et le réchauffement du sol en été!



- La capacité des arbres à absorber l'eau diminue quand la température au sol dépasse environ 35°C.
- Il faut éviter le brûlage et essayer plutôt d'accélérer la décomposition de la litière et des rémanents en compostant en tas répartis sur la parcelle, en broyant et en paillant avec une épaisseur suffisante ou encore en utilisant des activateurs de sol et de compostage.
- +++ Le bois mort au sol est un atout pour la biodiversité et la santé des châtaigneraies.
- Brûlage interdit du 01/07 au 30/09 et durant les pics de pollution atmosphériques.

D. Résultats de l'accompagnement collectif / animation foncière

- Plus de 40 réunions de propriétaires organisées depuis 2013
- Plus de 25 secteurs étudiés
- Aizac : 3,7 km de piste - une association de propriétaires créée – 26 adhérents
- Juvinas: 3 km de piste – 73 parcelles traversées – plus de 900 châtaigniers greffés desservis - une association de propriétaires créée – 27 adhérents
- 4 autres projets de piste en cours : Juvinas (3^{ème} Phase), Mayres, Beaumont et Labastide/Bésorgues



E. Les modalités de mises à disposition des parcelles

1. Le bail rural de 9 ans

- une mise à disposition sur le long terme pour une production pérenne,
- il fixe les droits et obligations du bailleur et du preneur de façon équilibrée,
- il confère une stabilité au preneur, lequel doit entretenir le bien,
- il permet au bailleur de garder la valeur agricole de son bien
- Loyer encadré par un arrêté préfectoral et compris entre 17 et 285 €/ha.

2. Le commodat :

- Une mise à disposition provisoire, sur le court terme
- Sans contrepartie financière
- Conditions de renouvellement à définir dans le contrat

3. La convention de mise à disposition (cf convention pluriannuelle de pâturage)

- Durée de 6 ans avec reconduction tacite pour 3 ans
- Non reconduction possible sans motifs
- Pour répondre et organiser une double utilisation des parcelles (ex: activité castanécicole et pâturage, activité castanécicole et usage personnel du propriétaire)